



Délibération n°2024-81

Date de la convocation : 12 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	37
- dont « pour » :	37
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : tarification mini séjour été ALSH + FRANCADE

Le mardi 18 juin 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint Cricq du Gave, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACQY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETTHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Étaient excusées : Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU,

Procurations : Rachel DURQUETY à Didier MOUSTIE, Philippe LABORDE à Véronique GOMES, Jean-Marc LESCOUTE à Serge LASSERRE, Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Lionel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Francis LAHILLADE à Gisèle MAMOSER, Didier SAKELLARIDES à Jean-Luc SEMACQY, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Sophie DISCAZAUX à Alain DIOT, Roger LARRODE à Valérie BRETTHOUS,

Absents : Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Stéphane BELLANGER, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Henri LALANNE

Secrétaire de séance : Christel ROLLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-2 qui prévoit qu'en cas d'absence ou pour tout type d'empêchement, le président est remplacé par un membre du bureau (vice-président ou autre) pris dans l'ordre des nominations ou, à défaut, par un conseiller communautaire désigné par le conseil. Monsieur Serge LASSERRE remplace Monsieur Jean-Marc LESCOUTE pour présider la séance du conseil communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu la délibération n°2024- 13 en date du 12 février 2024 fixant la participation de la Communauté de communes aux séjours proposés par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDERANT que la Communauté des Communes donne aux familles une participation de 10% à 22% en fonction du quotient familial et des différentes aides perçues par ailleurs.

CONSIDERANT les aides versées par la CAF et le Département aux enfants du territoire

CONSIDERANT que les montants de celles-ci seront ajoutés au reste à payer par les familles qui viennent des départements voisins

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire le mini séjour prévu par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans :

- Le 1° en partenariat avec les FRANCAS des Landes, intitulé « FRANCADE à Pontonx » du 30 juillet au 01 août 2024 pour un prix de revient de 185 €. L'effectif prévisionnel est de 12 enfants.
- Le 2° à Sabres du 15 au 16 et du 18 au 19 juillet pour un prix de revient de 102 €. L'effectif prévisionnel est de 2 fois 16 enfants.



La participation de la communauté de Communes pour l'ensemble de ces séjours, représentera une enveloppe minimale de 622.40 € et maximale de 1 369.28 € en fonction de la situation de la famille. ID : 040-200069417-20240618-2024_81-DE

SEJOUR COURT 2024 FRANCADE								
SEJOURS DE 3 JOURS ET 2 NUITS DU 30 / 07 AU 01 / 08								
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	aide ccpoa		Plein tarif	AIDE CAF	AIDE XL	RESTE A PAYER FAMILLE	
		%	MONTANT				%	MONTANT
QF≤357€	185	10%	18,5	166,5	42,00 €	99,53 €	15%	24,98 €
357,01<QF≤449€	185	10%	18,5	166,5	42,00 €	91,20 €	20%	33,30 €
449,01<QF≤621€	185	10%	18,5	166,5	36,00 €	80,55 €	30%	49,95 €
621,01<QF≤794€	185	15%	27,75	157,25	36,00 €	55,21 €	42%	66,05 €
794,01<QF≤820€	185	15%	27,75	157,25	30,00 €	40,76 €	55%	86,49 €
820,01<QF≤1000€	185	22%	40,7	144,3	30,00 €	13,29 €	70%	101,01 €
1000,01<QF≤1500€	185	22%	40,7	144,3	0,00 €	0,00 €	100%	144,30 €
QF>1500 €	185	10%	18,5	166,5	0,00 €	0,00 €	100%	166,50 €

SEJOUR COURT 2024 FRANCADE								
SEJOURS DE 3 JOURS ET 2 NUITS DU 30 / 07 AU 01 / 08								
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	aide ccpoa		Plein tarif	AIDE MSA	AIDE XL	RESTE A PAYER FAMILLE	
		%	MONTANT				%	MONTANT
QF≤357€	185	10%	18,5	166,5	36,00 €	105,53 €	15%	24,98 €
357,01<QF≤449€	185	10%	18,5	166,5	36,00 €	97,20 €	20%	33,30 €
449,01<QF≤621€	185	10%	18,5	166,5	36,00 €	80,55 €	30%	49,95 €
621,01<QF≤794€	185	15%	27,75	157,25	36,00 €	55,21 €	42%	66,05 €
794,01<QF≤820€	185	15%	27,75	157,25	36,00 €	34,76 €	55%	86,49 €
820,01<QF≤900€	185	22%	40,7	144,3	36,00 €	7,29 €	70%	101,01 €
900,01<QF≤1000€	185	22%	40,7	144,3	0,00 €	43,29 €	70%	101,01 €
1000,01<QF≤1500€	185	22%	40,7	144,3	0,00 €	0,00 €	100%	144,30 €
QF>1500 €	185	10%	18,5	166,5	0,00 €	0,00 €	100%	166,50 €

MINI-SEJOURS 2024								
SEJOURS DE 2 JOURS ET 1 NUIT								
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	aide ccpoa		Plein tarif	AIDE CAF	AIDE XL	RESTE A PAYER FAMILLE	
		%	MONTANT				%	MONTANT
QF≤357€	102	10%	10,2	91,8	28,00 €	50,03 €	15%	13,77 €
357,01<QF≤449€	102	10%	10,2	91,8	28,00 €	45,44 €	20%	18,36 €
449,01<QF≤621€	102	10%	10,2	91,8	24,00 €	40,26 €	30%	27,54 €
621,01<QF≤794€	102	15%	15,3	86,7	24,00 €	26,29 €	42%	36,41 €
794,01<QF≤820€	102	15%	15,3	86,7	20,00 €	19,02 €	55%	47,69 €
820,01<QF≤1000€	102	22%	22,44	79,56	20,00 €	3,87 €	70%	55,69 €
1000,01<QF≤1500€	102	22%	22,44	79,56	0,00 €	0,00 €	100%	79,56 €
QF>1500 €	102	10%	10,2	91,8	0,00 €	0,00 €	100%	91,80 €

MINI-SEJOURS 2024								
SEJOURS DE 2 JOURS ET 1 NUIT								
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	aide ccpoa		Plein tarif	AIDE MSA	AIDE XL	RESTE A PAYER FAMILLE	
		%	MONTANT				%	MONTANT
QF≤357€	102	10%	10,2	91,8	24,00 €	54,03 €	15%	13,77 €
357,01<QF≤449€	102	10%	10,2	91,8	24,00 €	49,44 €	20%	18,36 €
449,01<QF≤621€	102	10%	10,2	91,8	24,00 €	40,26 €	30%	27,54 €
621,01<QF≤794€	102	15%	15,3	86,7	24,00 €	26,29 €	42%	36,41 €
794,01<QF≤820€	102	15%	15,3	86,7	24,00 €	15,02 €	55%	47,69 €
820,01<QF≤900€	102	22%	22,44	79,56	24,00 €	-0,13 €	70%	55,69 €
900,01<QF≤1000€	102	22%	22,44	79,56	0,00 €	23,87 €	70%	55,69 €
1000,01<QF≤1500€	102	22%	22,44	79,56	0,00 €	0,00 €	100%	79,56 €
QF>1500 €	102	10%	10,2	91,8	0,00 €	0,00 €	100%	91,80 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place du mini séjour « Francade à Pontonx » organisé par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans et les FRANCAS des Landes
- **VALIDE** les séjours organisés à Sabres par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans
- **VALIDE** les grilles tarifaires ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président de séance,

Serge LASSERRE